

# **MÉMOIRE**

## **CONSEIL POUR LE DÉVELOPPEMENT LOCAL ET COMMUNAUTAIRE D'HOCHELAGA-MAISONNEUVE**

**dans le cadre de la consultation publique  
sur le nouveau Plan d'urbanisme de Montréal**

**JUIN 2004**

---

**1691, boul. Pie IX, local 304  
Montréal, Québec H1V 2C3**

**Téléphone: 523-5395  
Télécopieur: 596-4485  
Courrier : [cdlchm@csdm.qc.ca](mailto:cdlchm@csdm.qc.ca)**

## **Introduction**

La Ville de Montréal se dote d'un nouveau plan d'urbanisme pour l'ensemble du territoire de l'île. C'est l'occasion de réfléchir collectivement au devenir de notre communauté. Le CDLC HM constate que notre ville se transforme et vit une période de croissance économique et démographique prometteuse. Cependant, ces signes de prospérité cachent une autre réalité puisqu'une bonne partie de la population vit encore des problèmes à se loger convenablement. D'autre part, le contexte de l'emploi expose bon nombre de travailleurs et travailleuses à revenus modestes à une situation précaire et donc à des conditions de vie plus difficiles en période de resserrement économique.

Le plan d'urbanisme pose donc à la collectivité montréalaise un défi majeur : comment faire en sorte que le développement important que semble vouloir connaître Montréal puisse se faire sans rupture avec les acquis, la solidarité sociale et la diversité des populations qui confèrent à cette ville ses qualités particulières.

Lors du Sommet de Montréal de 2002, les participantEs ont exprimé leur volonté de voir le plan d'urbanisme devenir le document municipal de référence en matière d'intervention sur le territoire et ont souligné l'urgence de l'exercice. Mais surtout, ils se sont entendus sur un certain nombre de grandes priorités : la qualité des milieux de vie, l'habitation, le développement du transport collectif, le renforcement du rôle des arrondissements, la protection et la mise en valeur du patrimoine naturel et bâti.

Notre conviction est que la Ville doit profiter de l'occasion du plan d'urbanisme pour préciser ses orientations et se doter d'un plan d'action audacieux qui s'intéressera particulièrement à la prise en charge, entre autres, du milieu par les intervenants et intervenantes locaux et par les résidents et résidentes, de l'habitat et la satisfaction des besoins des personnes à faibles et moyens revenus. Ainsi, pourrions-nous contribuer à la création de quartiers prospères, équitables et solidaires!

## **PRÉSENTATION DU CDLC HM**

Issu, en 1993, d'une coalition de groupes communautaires du quartier, le Conseil pour le développement local et communautaire Hochelaga-Maisonneuve (CDLC HM) compte aujourd'hui sur la participation de près de quarante organismes. Nous travaillons en partenariat avec d'autres secteurs socio-économiques reconnus par le milieu (Tables de concertation sectorielle, CDEST, CLD, CLE, CLSC, etc...). Par la diversité des champs d'activités des groupes membres ainsi que les nombreux liens tissés avec nos partenaires, nous avons développé une approche originale et rassembleuse pour le développement du quartier.

Le CDLC HM est un lieu de réflexion et d'analyse sur les différentes problématiques affectant le quartier, entre autres, les questions de l'insertion des individus, de l'emploi et de l'employabilité. Plusieurs de nos membres participent activement à l'insertion sociale et économique des personnes. Nous intervenons dans les discussions et les décisions qui concernent notre communauté à partir de nos intérêts et de nos valeurs comme groupe, des besoins de la population et de notre compréhension des enjeux sociaux, politiques et économiques.

## **MISSION**

Le CDLC HM est un regroupement d'organismes communautaires d'Hochelaga-Maisonneuve qui vise l'amélioration des conditions de vie de la population par l'action communautaire concertée comme approche privilégiée de développement socio-économique.

## **NOS VALEURS**

Les valeurs privilégiées dans notre intervention sont l'autonomie, la prise en charge, le responsabilisation, l'honnêteté, la cohérence, l'entraide, la croissance et la débrouillardise. Les valeurs privilégiées par les organismes membres du CDLC HM sont la justice sociale, l'égalité des droits, les solutions collectives, la solidarité communautaire, l'entrepreneursip social, l'implication bénévole, l'autonomie politique, la non-violence et une vision globale du développement de la personne.

## **LA CONCERTATION**

La concertation est pour nous une stratégie de développement. Elle suppose une attitude de respect mutuel en dépit des inégalités ainsi qu'une adhésion entièrement libre qui n'est assujettie à aucune condition qui n'ait été acceptée par l'ensemble des partenaires et encore moins à aucune pression. Nos débats se déroulent dans un climat d'ouverture. L'acceptation de nos différences, jointe à une très forte volonté d'unité dans l'action, nous ont permis de dégager des consensus sur les fondements de l'intervention communautaire et les priorités d'action.

## **NOTRE RÉSEAU**

Par sa structure, par la composition de son conseil d'administration, par ses membres et sa philosophie d'intervention, le CDLC HM s'emploie à développer des liens dynamiques de concertation et de partenariat avec les acteurs du quartier. Le CDLC HM favorise également la participation du milieu et se fait le promoteur de l'autonomie, de l'entraide, de la démocratie, de l'égalité, de l'équité et de la solidarité.

Nous avons amorcé un processus d'affirmation du réseau communautaire qui se traduit par une meilleure reconnaissance de la part de nos interlocuteurs institutionnels et politiques. Nous prenons la parole et nous nous inscrivons dans les grands débats qui traversent notre société. Ainsi, nos membres ne sont plus considérés comme de simples dispensateurs de services sociaux et de loisirs mais aussi comme des acteurs économiques et sociaux avec lesquels il faut compter.

## **LE DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE**

L'intervention communautaire est une démarche collective amorcée par le milieu, regroupant des gens autour d'un projet dans lequel les personnes impliquées prennent en charge collectivement des réponses à leurs besoins, où les stratégies ne sont ni étanches, ni exclusives, et où il est possible de se remettre en question. Elle repose sur une vision globale de la santé et du bien-être des personnes et de la société où l'individu n'est pas le seul et unique responsable de son sort. Elle adopte un point de vue global qui tient compte de toute la personne et non d'un seul problème. Elle privilégie une approche où la mission, les valeurs, les objectifs, les actions et les méthodes sont démocratiquement et librement décidés par les membres, en dépit du financement et des programmes disponibles.

L'intervention communautaire s'appuie sur un fondement organisationnel de démocratie participative et d'éducation populaire dans lequel la mise en place et le maintien des structures qui en résultent font partie intégrante de l'action pratiquée. Elle porte un projet de société qui concrétisera un meilleur partage des richesses, des relations égalitaires entre les personnes, une plus grande démocratie et une économie dont le moteur sera la réelle qualité de vie plutôt que le simple accroissement du pouvoir de consommation.

## QUELQUES RÉALISATIONS

Le CDLC HM intervient dans plusieurs dossiers de développement local. Nous avons participé à l'élaboration et à la consolidation de différents projets répondant aux besoins de la population du quartier. En collaboration avec Concertation Jeunesse, le Boulot vers... et la Corporation de développement de l'Est (CDEST), nous avons œuvré à l'implantation du Carrefour Jeunesse Emploi, offrant ainsi un lieu structurant pour les jeunes de 16 à 35 ans désireux de s'inscrire dans un parcours d'insertion à l'emploi. Le consensus dégagé autour d'une vision du parcours d'insertion respectueuse du cheminement des individus constitue un des apports les plus importants du CDLC HM au projet.

Nous avons également participé à l'organisation du *Forum de l'employabilité à l'emploi*. Cette activité organisée par le Chic Resto Pop les 2 et 3 novembre 1995 a réuni plus de 350 travailleurs exclus, pour réfléchir et proposer des solutions alternatives au problème de l'emploi. *La déclaration des travailleurs exclus* rédigée à cette occasion est le fruit de plus d'une année de travail d'éducation populaire, de mobilisation, de formation et d'analyse. Cet exercice de citoyenneté et de participation démocratique s'est avéré un réel succès.

Nous avons organisé, en novembre 1997, le Forum local de développement social où se sont réunis plus de 150 personnes préoccupées par l'avenir du quartier. L'éducation, l'emploi, la santé, l'environnement urbain, la culture et le loisir furent des thèmes au cœur des discussions. Le Forum a, entre autres, favorisé la création de la Table de concertation sur la Culture Hochelaga-Maisonneuve et la mise en place du comité de travail pour une Nouvelle approche de scolarisation des adultes (NASA).

À l'automne 2000, nous avons tenu deux journées de réflexions sur le développement du mouvement communautaire. La première journée a réuni 69 personnes et la seconde 55 personnes. Nous avons discuté de nos convergences et de nos divergences en tant que mouvement et regarder de plus près les possibilités de développement du quartier et les moyens que nous avons pour atteindre ce développement. Nous voulions établir une discussion en fonction du développement social local et ainsi débiter une réflexion qui devrait nous permettre d'élaborer, dans les prochaines années, un plan de développement social.

Le CDLC HM produit également des dossiers et des analyses en fonction de la conjoncture sur les sujets qui interpellent plus particulièrement ses membres.

## CONTEXTE MONTRÉALAIS

Pendant plusieurs décennies, Montréal a perdu une partie de sa population au profit des banlieues des couronnes Nord et Sud. La reprise montréalaise des dernières années a créé une nouvelle richesse et entraîné l'arrivée d'une nouvelle population. Le marché immobilier est ainsi devenu exceptionnellement actif, de nombreux projets sont en voie de réalisation ou en préparation. Les terrains vacants sont de moins en moins nombreux et de plus en plus chers. Plusieurs anciennes zones industrielles connaissent des taux d'inoccupation très élevés. Une grande quantité de bâtiments institutionnels (hôpitaux, églises, etc.) vont devenir disponible pour de nouveaux usages. De nouveaux pôles de développement économiques apparaissent ou se consolident.

Le marché locatif est ainsi devenu extrêmement difficile, particulièrement pour les ménages locataires à revenu faible ou modeste. Selon la SCHL, le prix des duplex a littéralement bondi, entre 2001 à 2003, de 30% à 50%. Quant aux loyers, toujours selon la SCHL et Statistiques Canada, ils auraient augmenté de 4 à 6% par année au cours des deux dernières années, soit plus deux fois plus vite que le taux d'inflation.

Par ailleurs, la population de Montréal et du quartier vieillit. Les proportions varient d'un quartier à l'autre mais, dans l'ensemble, 15,3% de la population de l'île avait 65 ans et plus en 2001 et, selon les projections de l'Institut de la statistique du Québec, ce nombre pourrait atteindre 22% d'ici 2026.

## **HOCHELAGA-MAISONNEUVE, UN QUARTIER EN DIFFICULTÉ**

Il n'y a pas que la ville qui se transforme. Plusieurs quartiers suscitent un intérêt grandissant de la part des ménages plus fortunés. La transformation de ces secteurs pose le défi du maintien de la diversité sociale. De l'avis de plusieurs experts, les tendances laissent entrevoir maintenant une accentuation de la polarisation socioéconomique entre le centre de l'île de Montréal, le reste de l'île et les banlieues périphériques.

Pour certains, la solution passe tout simplement par la requalification du milieu. Aux yeux de plusieurs, cette approche annonce la gentrification du milieu et l'exode des classes populaires. Le CDLC HM est d'avis qu'il faut plutôt miser sur l'intégration socio-économique des personnes vulnérables, le développement économique et la création d'emplois locaux, la prise en charge du milieu par les résidentEs, l'accueil des immigrantEs et l'ajout d'équipements publics. Nous proposons donc une approche territoriale, adaptée au quartier, et réalisée en étroite collaboration avec les citoyenNEs du quartier, les organismes communautaires et les partenaires locaux.

## **RECOMMANDATIONS**

### **PLANIFICATION URBAINE ET QUALITÉ DE VIE**

La planification urbaine ne peut plus être comprise comme un effort de contrôler et de modeler la ville, mais comme un effort de travailler avec les autres acteurs de façon à diriger les forces du milieu.

Le secteur public, dont la Ville de Montréal, est porteur d'un discours communautaire. Il redécouvre le bien fondé de l'action communautaire. Les planificateurs sociaux introduisent des méthodes de résolution des problèmes sociaux en développant des stratégies d'associations avec des organismes et des gens du milieu. La mondialisation du marché et le virage des gouvernements interventionnistes vers la reconnaissance de la dynamique communautaire, ainsi que les changements des modes de vie, des valeurs et l'introduction de valeurs fortement individualisées, font des communautés locales des chef-lieux de l'organisation de la vie communautaires. Ainsi, dans les communautés locales, nous sommes sollicités à titre de citoyen et de citoyenne à contribuer, de quelque manière que ce soit, à la résolution de problèmes de proximité.

La nouvelle vision de la planification implique de vivre l'urbanité de la ville avec son désordre et ses juxtapositions incongrues. Elle implique également l'acceptation d'une pluralité de fonctions et de populations, et donc l'acceptation de la diversité.

### **RECOMMANDATION 1**

Le CDLC HM recommande:

Que la Ville et les arrondissements planifient des espaces de vie collective afin qu'ils répondent aux besoins de l'ensemble de la population tout en respectant la diversité sociale.

### **RECOMMANDATION 2**

Le CDLC HM recommande:

Que la Ville et les arrondissements se préoccupent davantage de la sécurité et de la propreté des parcs par un entretien plus récurrent, par des patrouilles plus fréquentes dans les parcs et par l'implantation d'un éclairage plus efficace.

### **RECOMMANDATION 3**

Le CDLC HM recommande:

L'implantation dans les parcs d'enclos réservés spécifiquement pour les animaux et l'amélioration des règlements concernant l'accessibilité des animaux aux parcs réservés pour les résidents et résidentes.

#### **RECOMMANDATION 4**

Le CDLC HM recommande:

L'implantation d'un programme d'éducation au civisme collectif dont le mandat pourrait être assuré par les éco-quartiers.

#### **RECOMMANDATION 5**

Le CDLC HM recommande:

L'installation d'une plus grande quantité de poubelles dans les endroits fortement fréquentés tels que les parcs et les espaces situés près des dépanneurs et leur cueillette plus systématique.

#### **RECOMMANDATION 6**

Le CDLC HM recommande:

Des mesures plus sévères dans la gestion des rejets de polluants par les industries, les commerces et les différentes installations nécessaires à la vie en communauté dans une ville.

#### **GESTION DE L'EAU**

L'eau est une ressource vitale qui doit être considérée comme patrimoine commun. L'accès à l'eau potable est un droit fondamental. L'eau est une ressource trop importante pour en faire un bien marchand ou la privatiser.

#### **RECOMMANDATION 7**

Le CDLC HM recommande:

La mise en vigueur de la réglementation sur l'utilisation de l'eau et le maintien de la gratuité du service d'approvisionnement en eau au robinet.

#### **ÉTALEMENT URBAIN**

Pour développer une qualité de vie, il faut limiter l'étalement urbain et s'assurer de développer de l'habitation près des milieux de travail. Au cours des 35 dernières années, la population métropolitaine n'a cru que de 50 % alors que la superficie du territoire occupé a bondi de 300 %.

#### **RECOMMANDATION 8**

Le CDLC HM recommande:

Que le Plan d'urbanisme favorise une mixité de fonctions dans l'ensemble des zones urbaines : école, cadre de vie, commerce.

#### **RECOMMANDATION 9**

Le CDLC HM recommande:

Que l'objectif du Plan d'urbanisme soit de consolider différents pôles économiques à l'extérieur du Centre-Ville afin que les quartiers limitrophes au Centre-Ville puissent se développer en harmonie avec leur population actuelle.

## **TRANSPORT EN COMMUN**

Le transport des personnes et des marchandises pose d'énormes défis et plus particulièrement pour les pôles économiques. Dans ces pôles, il faut chercher à orienter le transport avec des solutions diversifiées: covoiturage, trains, autobus, navettes. Plus globalement, il faut développer du transport plus fiable, moins cher (proximité du lieu de travail) et plus confortable.

### **RECOMMANDATION 10**

Le CDLC HM recommande:

Que la Ville de Montréal restreigne la capacité de stationnement au Centre-Ville afin de diminuer le nombre de véhicules sur l'île de Montréal et de favoriser le transport en commun.

### **RECOMMANDATION 11**

Le CDLC HM recommande:

L'établissement d'un circuit d'autobus qui permet de se déplacer exclusivement sur le territoire d'Hochelaga-Maisonneuve. Ce circuit devrait permettre de se déplacer de l'Est vers l'Ouest en passant du Sud au Nord sans transfert.

### **RECOMMANDATION 12**

Le CDLC HM recommande

L'amélioration du transport en commun dans le réseau qui circule au Sud de la rue Ontario et l'établissement de liens plus efficaces entre le circuit d'autobus de la rue Sainte-Catherine et les stations de Métro du quartier.

### **RECOMMANDATION 13**

Le CDLC HM recommande :

La mise en fonction d'un réseau d'autobus plus efficace entre notre quartier et l'Est de Montréal.

## **SERVICES DE PROXIMITÉS**

La loi 25 souhaite rapprocher les services de la population et veut faciliter le cheminement des usagers et des usagères dans le réseau de la santé. Elle cherche à maximiser les liens entre les hôpitaux, les CLSC et les Centres d'hébergement et de soins de longue durée (CHSLD). Notre réseau local comprend, entre autres, les CLSC Olivier-Guimont et Rosemont.

### **RECOMMANDATION 14**

Le CDLC HM recommande :

Une harmonisation des circuits d'autobus et de métro afin de faciliter les déplacements entre le quartier et les CLSC Olivier-Guimont et Rosemont, et l'hôpital Maisonneuve-Rosemont.

## **LOGEMENT COMMUNAUTAIRE**

L'objectif du logement communautaire n'est pas uniquement de construire, de rénover ou de recycler un immeuble. La philosophie d'intervention est basée sur trois concepts :

Le contrôle démocratique permet aux ménages locataires de prendre collectivement des décisions concernant leur habitat.

La primauté de l'humain se mesure par une intervention dirigée vers la satisfaction des besoins des personnes.

La création d'une richesse collective.

Étant donné que la crise actuelle et la question du logement en général revêtent actuellement et pour les années à venir, une importance de premier plan à Montréal;

Étant entendu qu'une partie de la population de Montréal ne possède pas les ressources financières nécessaires pour accéder à un logement approprié ou éprouve des besoins particuliers en logement;

Compte tenu de la nécessité de maintenir à l'échelle de la Ville, des arrondissements et des projets une société inclusive et la diversité de la population et de répondre aux besoins des différents types de ménages.

### **RECOMMANDATION 15**

Le CDLC HM recommande :

Que le nouveau plan d'urbanisme de la Ville énonce clairement que l'habitation, la prise en charge de l'habitat et la satisfaction des besoins constitueront au chapitre de l'habitation une des grandes priorités de l'administration municipale.

### **RECOMMANDATION 16**

Le CDLC HM recommande :

Que la Ville favorise l'accès à la propriété collective via les coopératives et les organismes sans but lucratif.

### **RECOMMANDATION 17**

Le CDLC HM recommande :

Que la Ville encourage l'implication des résidentEs et des communautés locales dans la gestion des habitations à loyer modique.

Le CDLC HM est d'avis que la construction de logements sociaux et la revitalisation des quartiers prioritaires doivent constituer une priorité de tous les arrondissements de l'île. Actuellement, la proportion de logements sociaux publics et de logements coopératifs et sans but lucratif varie de 0 à 22% selon les arrondissements.

### **RECOMMANDATION 18**

Le CDLC HM recommande :

Que la Ville développe, en collaboration avec les arrondissements, un plan d'ensemble pour la réalisation de projets de logements sociaux, incluant la réalisation de maisons de chambres sur l'ensemble de son territoire et que cela constitue une priorité de tous les arrondissements.

## **RECONSTITUTION D'UNE BANQUE DE TERRAINS PUBLICS**

La construction de logements publics ou communautaires suppose l'acquisition de terrains. Le développement du site Angus dans les années 1980 est un bon exemple de ce qui pourrait être fait. Dans ce cas, la Ville a d'abord procédé à l'acquisition des terrains disponibles qui appartenaient au CP. Elle les a ensuite revendus, sans pertes, à des promoteurs privés et à moindres coûts à des OSBL et aux coopératives d'habitation intéressées. Cette approche a présidé à la naissance d'un nouveau quartier montréalais qui compte au total plus de 2600 unités d'habitation, dont plus de 40% ont été réalisés à l'aide des groupes de ressources techniques pour ensuite être remis à des OSBL et des coopératives. Ce quartier est maintenant reconnu comme un exemple réussi de diversité et de cohésion sociale.

On dénombre partout sur l'île plusieurs sites d'intérêt appartenant à des grandes entreprises publiques ou à caractère public. Ils sont souvent situés dans des secteurs que le plan d'urbanisme propose de développer à de nouvelles fins, quand ils ne sont pas eux-mêmes directement appelés à changer de vocation. Le développement de ces sites pose des défis complexes. Plusieurs d'entre eux recèlent de vastes espaces verts et des éléments significatifs du patrimoine bâti qui méritent aussi d'être préservés au profit des communautés locales.

#### **RECOMMANDATION 19**

Le CDLC HM recommande :

Que la Ville reconstitue rapidement, à l'échelle de l'île, une réserve de terrains municipaux ou publics aux fins du logement social.

#### **RECOMMANDATION 20**

Le CDLC HM recommande :

Que les sociétés para-municipales soient mandatées pour procéder à certaines acquisitions, en collaboration avec les groupes de ressources techniques en habitation pour faciliter la réalisation de nouveaux projets.

#### **RECOMMANDATION 21**

Le CDLC HM recommande :

Qu'à l'égard des sites publics ou d'intérêt public, la Ville et les arrondissements agissent avec précaution avant d'autoriser des changements de zonage et que la Ville procède rapidement à un inventaire de ces sites et de leurs nouvelles utilisations possibles.

#### **RECOMMANDATION 22**

Le CDLC HM recommande :

Que la Ville s'entende avec les grandes entreprises publiques ou à caractère public de son territoire pour que celles-ci acceptent de se comporter en citoyens modèles et que la mise en valeur des sites dont elles entendent disposer soit précédée d'une véritable démarche de planification urbaine menant à l'adoption d'un plan de développement sujet à un véritable processus de consultation publique.

#### **RECOMMANDATION 23**

Le CDLC HM recommande :

Que la Ville soumette rapidement à la consultation publique des propositions à l'égard du développement et du financement de logements sociaux dans le cadre des projets privés.

#### **RECOMMANDATION 24**

Le CDLC HM recommande :

Que chacun des arrondissements de la ville élabore, en étroite collaboration avec les organismes du milieu, un plan de développement du logement social et de revitalisation des quartiers prioritaires.

#### **UNE STRATÉGIE DE REVITALISATION URBAINE INTÉGRÉE**

Lors du Sommet de Montréal, les participantEs se sont entendus sur une stratégie de revitalisation urbaine intégrée. Le programme Renouveau urbain mis en place par le gouvernement du Québec et la Ville visait déjà des objectifs semblables. Le projet de plan d'urbanisme reprend cette idée et propose qu'à la suite de projets pilotes, un plan intégré de revitalisation urbaine soit élaboré par chacun des arrondissements sur dix ans et soumis à une révision périodique.

## **RECOMMANDATION 25**

Le CDLC HM recommande :

Que la stratégie de revitalisation urbaine intégrée des arrondissements, en respect avec la dynamique des milieux, intègre nécessairement les objectifs suivants : l'intégration socio-économique des personnes vulnérables, le développement économique local, la prise en charge du milieu par les résidents, l'accueil des immigrants, l'ajout d'équipements publics et un véritable plan de développement du logement social.

## **RECOMMANDATION 26**

Le CDLC HM recommande :

Que les instances communautaires locales et les groupes de ressources en habitation soient reconnues comme des interlocuteurs de premier plan et des partenaires pour l'élaboration et la mise en oeuvre des plans d'action concernant le logement social et la revitalisation urbaine intégrée.

## **RECOMMANDATION 27**

Le CDLC HM recommande :

Que les instances communautaires locales soient formellement associées à la définition des orientations des plans de revitalisation urbaine intégrée et à la priorisation des projets et qu'elles puissent elles-mêmes présenter certains projets.

## **RECOMMANDATION 28**

Le CDLC HM recommande :

Outre la construction et la rénovation de logements, que les principes du maintien de la diversité sociale par l'accès à la propriété collective doivent être au coeur des plans de revitalisation urbaine.

## **DES ÉQUIPEMENTS ET DES LOCAUX COMMUNAUTAIRES**

Une approche intégrée d'intervention implique des investissements destinés à améliorer les services collectifs : écoles, centres de la petite enfance, bibliothèques, locaux pour les organismes communautaires et les entreprises d'économie sociale.

## **RECOMMANDATION 29**

Le CDLC HM recommande :

Que les prochains programmes d'infrastructures et de renouveau urbain comportent un volet de projets destinés à offrir de nouveaux équipements, tels des centres communautaires qui permettraient aux organismes du milieu de se loger et de se regrouper.

## **PATRIMOINE**

Au fur et à mesure que les puissances technologiques, macro-économique et autres transforment la société, la tendance à une plus grande homogénéisation et à une plus forte centralisation se fait plus marquée. La contrepartie de l'homogénéisation et de la centralisation est l'expression croissante du besoin qu'éprouvent les êtres humains de s'identifier et de se définir en fonction de leurs racines culturelles.

## **Recommandation 30**

Le CDLC HM recommande:

Que la Ville et les arrondissements effectuent un nouvel inventaire des biens patrimoniaux par une typologie et une classification qui devra englober l'ensemble des éléments de la culture matérielle.